



Natura 2000 en quelques chiffres :

En Europe : 27 308 sites soit 18,4% du territoire européen

En France : 1 758 sites soit 12,6% du territoire français

13 271 communes concernées

(Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

Site de la Vallée de l'Autize

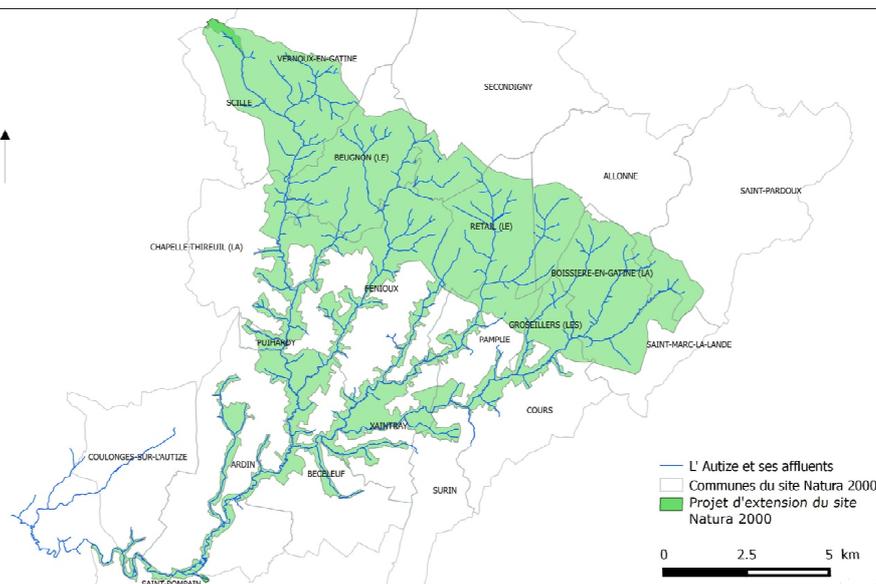
Type de site : Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Communes concernées : 21 communes en Deux-Sèvres (79)

Superficie actuelle : 228 ha (bande de 10 mètres et part et d'autre du cours d'eau)

Document d'objectifs validé en avril 2007 et Charte Natura 2000 en avril 2010.

Site Natura 2000 "Vallée de l'Autize" (FR5400443)



Allonne, Ardin, Bécéleuf, Le Beugnon, La Boissière en Gâtine, Coulonges sur l'Autize, La Chapelle Thireuil, Cours, Fenioux, Les Groseillers, Pamprie, Puy Hardy, Le Retail, Saint Marc la Lande, Saint Pardoux, Saint Pompain, Scillé, Secondigny, Surin, Vernoux en Gâtine, Xaintray.

Natura 2000, qu'est ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté, la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats, qui sont représentatifs de la biodiversité européenne.

Il a pour objectif de favoriser le maintien de la biodiversité tout en intégrant les préoccupations socio-économiques et culturelles des territoires dans une perspective de développement durable.

Ce réseau est fondé sur deux directives : la Directive « Oiseaux » et la directive « Habitats Faune Flore ».

La **Directive « Oiseaux »** adoptée en 1979, protège les zones de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de migration d'oiseaux menacés sur le territoire européen. Les sites désignés au titre de cette directive sont des **Zones de Protections Spéciales (ZPS)**.

La **Directive « Habitats Faune Flore »** adoptée en 1992, protège les habitats naturels ou semi-naturels, les espèces animales et végétales rares et/ou menacées ainsi que leurs milieux de vie. Les sites désignés au titre de cette directive sont des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**.

La démarche Natura 2000 est participative et volontaire. Cependant, certains projets ou activités peuvent être soumis à déclaration ou autorisation au titre du décret n°2010-365 du 9 avril 2010. Ceux-ci devront faire l'objet d'une étude d'évaluation des incidences avant leur mise en œuvre.



Espèces et habitats d'intérêt communautaire du site de la « Vallée de l'Autize »

Habitats d'intérêt communautaire :

- La **forêt alluviale à Aulnes et Frênes** (habitat d'intérêt communautaire prioritaire) →
- Les rivières à végétation flottante de renoncules
- les landes humides atlantiques à Bruyère à quatre angles
- Les landes sèches européennes
- les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Les pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique



Autres espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :

- Grand Capricorne
- Cordulie à corps fin



- Trois espèces de chauves-souris :
 - Grand Rhinolophe
 - *Barbastelle*
 - Vespertilion à oreilles échancrées



Structure animatrice du site Natura 2000 de la Vallée de l'Autize

Suite à un appel d'offre lancé par la DREAL au printemps 2014, le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de l'Autize et de l'Egray** a été désigné comme structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 de la « Vallée de l'Autize ».

L'objectif principal de la mission d'animation est d'**informer les habitants** du territoire de la « Vallée de l'Autize » sur Natura 2000 et les habitats et espèces d'intérêt communautaire qui y sont présent, mais également **accompagner les propriétaires** désirant engager ou maintenir des pratiques respectueuses des habitats et espèces du site.

Les fiches actions du Document d'Objectif prévoient l'extension du site. Dans ce cadre, une pré-consultation des communes avait été réalisée en 2010. Pour l'année 2015, une consultation officielle pour avis des communes et EPCI devrait être menée.

Sortie nature grand public, gratuite

Vendredi 3 juillet 2015 à 20h30



Rendez-vous à la **salle des Fêtes du Chaillot à Ardin**.

Venez à la découverte des Chauves-souris, balade en partenariat avec Deux-Sèvres Nature Environnement.

En salle, présentation des espèces de chiroptères présentes sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Autize », leur écologie et leur biologie, suivie d'une promenade au bord de l'Autize pour observer ces mammifères dans leur milieu naturel.

Renseignements auprès du
SIAH Autize Egray
05 49 63 33 74

Enquête chauves-souris en 2015 sur la Vallée de l'Autize. Aidez-nous à mieux les connaître. Si vous en avez chez vous, n'hésitez pas à nous le signaler !

DSNE - 05 49 73 37 36
faune.dsne@laposte.net



S'engager dans Natura 2000 ?

La démarche Natura 2000 en France est basée sur une **gestion contractuelle volontaire**. Chaque propriétaire ou ayant droit de parcelles se situant sur le site Natura 2000 peut décider de s'engager dans la conservation des habitats et espèces ayant justifiés la désignation du site.

Si vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000, trois outils sont à votre disposition :

- **La Charte Natura 2000** (toutes les parcelles)
- **Les Contrats Natura 2000** (hors parcelles agricoles)
- **Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** (uniquement sur les parcelles agricoles).

➤ Les Contrats et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les **contrats Natura 2000** et les **MAEC** permettent quant à eux de mettre en place des **actions de gestion** pour assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces ou habitats à l'origine de la désignation du site. A la différence de la charte Natura 2000, une aide financière est possible en contre partie de la réalisation des travaux, pour compenser un surcoût de gestion ou une perte de production. Ces engagements de 5 ans donnent droit à l'exonération d'une partie de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties.

Ces contrats sont établis entre l'état et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant droit, sur des terrains inclus dans le site Natura 2000.

Le **volet agricole** du site Natura 2000 de la « Vallée de l'Autize » est animé par la **Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres**.

→ Pour toutes informations vous pouvez contacter **Julie CADU**, conseillère Agro-Environnement.

➤ La Charte

La charte Natura 2000 permet de **valoriser les « bonnes pratiques »** de gestion compatibles avec les enjeux du Document d'Objectifs et n'entraînant pas d'investissements financiers.

L'objectif de la charte est la **conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire** du site. Elle permet la poursuite et le développement de pratiques favorables à cet objectif.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans. L'adhésion peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques comme :

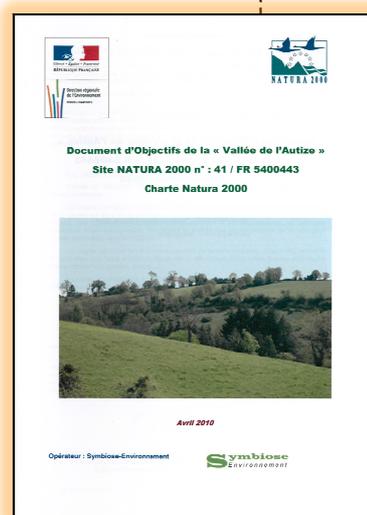
- L'exonération d'une partie de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB),
- L'exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations,
- La garantie de gestion durable des forêts.

La charte contient :

- des **recommandations** générales ou spécifiques à certains milieux ou activités, non soumises à contrôle et encourageant des pratiques favorables aux enjeux de conservation,
- des **engagements** contrôlables, favorables au maintien d'un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Ces engagements et recommandations concernent :

- les cours d'eau, berges, boisements rivulaires,
- les étangs et mares,
- les boisements de feuillus,
- les peupleraies existantes,
- les plantations de conifères existantes,
- les haies,
- les accotements des routes et chemins,
- les prairies naturelles humides à hautes herbes (Mégaphorbiaies),
- les prairies permanentes,
- les landes,
- les vergers,
- les cultures,
- l'urbanisme et la gestion du territoire,
- la pêche,
- les randonnées, pédestre, cycliste, équestre, VTT
- les gîtes à chauves-souris (toits, combes, arbres creux, ponts...) et entretien des abords...



Contact :

Nellie TARDITS – Animatrice Natura 2000

SIAH de l'Autize et de l'Egray

20 rue de l'Épargne
79160 COULONGES SUR L'AUTIZE
05 49 63 33 74 – 06 75 62 40 08
siah.autize.egray@gmail.com
siahautizeegray.free.fr rubrique Activités/Natura 2000

Julie CADU – Conseillère Agro- Environnement

Chambre d'Agriculture de Bressuire

81 rue Chachon CS 800 15
79301 BRESSUIRE CEDEX
05 49 81 24 50
julie.cadu@deux-sevres.chambagri.fr

Réalisation : SIAH Autize Egray

Crédit photo : DSNE, Fédération de Pêche 79, ONCFS, SIAH

Mise en page : SIAH Autize Egray

Impression : Raynaud Imprimeur Coulonges sur l'Autize sur papier PEFC